

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Février à 20h00, le Conseil Municipal légalement, convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme GRANGEOT Christelle, Maire,

Étaient présents :

Mmes GRANGEOT Christelle – CHEVRIER Joëlle – SADAK Marie-France – GIRAUD-JACQUIGNON Clémence - ALLEGRE CYRIELLE - ROULET-LHOPITAL Sophie

&

Mrs MEYER Constant - JOSSERAND Philippe - ROULET Michel – BONNARD Daniel – PARRAVANO Christian - ALPHANT Florent - BALDUCCI Jean-Pierre – DUCLAUD Sébastien

Absents :

Absents excusés : Mme VAUDAIN Angélique

Pouvoir à :

Compte-rendu de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h00.

Madame LHOPITAL-ROULET Sophie est nommée secrétaire.

1 – COMMISSION URBANISME :

Point sur les dossiers en cours

Les déclarations préalables déposées sont essentiellement des demandes pour la pose de panneaux photovoltaïques : propriétés Brunetti, Nicoud Yvon.

Toujours en cours le CU opérationnel : propriété Claret.

Information PLUi

Dans le cadre de la première phase de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, des rencontres communales sont organisées.

Ces rencontres communales vont permettre un premier contact avec le bureau d'études (Planèd) et être l'occasion pour les élus communaux de s'exprimer sur les enjeux de développement de leur commune.

Ces rencontres sont organisées individuellement, commune par commune, et se déroulent en mairie.

Cette rencontre a eu lieu sur notre Commune avec le bureau d'études PLUi, les techniciens de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, du Scot Rive du Rhône, ainsi que les adjoints de notre Commune.

Lors de cette rencontre, il a été confirmé que le PLU de la Commune est bien conforme avec les textes de l'Etat.

Une plaquette concernant le déroulement de l'élaboration du PLUi est distribuée à chaque élu.

Pour rappel, toujours dans le cadre du PLUi, des ateliers sur la thématique agricole sont organisés. Ces ateliers ont pour objectif d'établir un état des lieux de l'activité agricole sur le territoire en localisant sur plan les sièges d'exploitation et les bâtiments agricoles ainsi que les éventuels projets et contraintes. Ceux-ci sont animés par le bureau d'études qui accompagne la CCEBR dans l'élaboration de son PLUi sur le volet agricole.

Un atelier est prévu le jeudi 2 Mars 2023 de 9h00 à 12h00, à la salle des fêtes de Primarette. Les participants de notre Commune sur cet atelier sont Mr Josserand Philippe, qui a une importante connaissance du monde agricole, en tant qu'élu, et Mrs Goudard François, Goudard Martial, Giraud Yannick et Nicoud Daniel, qui ont également une bonne connaissance de l'ensemble des exploitations sur le territoire.

2 - COMMISSION VOIRIE :

Point sur les dossiers en cours

L'aménagement du bas de la rue du stade fait l'objet de modifications mineures dont un élargissement de la voie ouest est au niveau du virage de la Salle d'Animation Rurale ; par ailleurs l'entrée du parking du Point d'Apport Volontaire sera adaptée pour permettre une évolution facile des camions de ramassage des containers. Le dossier part au Département la semaine prochaine. Les travaux n'étant pas budgétés pour 2023, ils ne pourront être engagés qu'en 2024.

Radar pédagogique

- a) Accroissement du trafic en 2022 1 024 590 véhicules en 2022 soit 2 627 véhicules jour, pour 874 930 en 2021, soit 2 430 véhicules jour.
- b) Baisse du V 85 dans les deux sens de 2km/h, de la vitesse moyenne de 4 km/h
- c) Même proportion de véhicules entrants et sortants sur les deux années ; 51% entrants, 49 % sortants.
- d) La vitesse moyenne de passage est de 66,15 km/h deux sens confondus.

Suivi mensuel des mesures radar pédagogique à La Ranche																
Mois	Vitesse moyennes		Vitesse Max		Nombre de Véhicules		Pourcentage de respect		Véhicules en excès		V 85		Total			
	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants		N° Véhicules	N° Excès	%
déc-21	66,45	67,42	134	159	35842	35057	16,36%	10,16%	29977	31499	81	80	70899	61476	66,71%	2363
janv-22	66,17	67,70	152	142	32439	32294	17,82	10,39%	26659	28941	82	81	64733	55600	65,66%	2158
fév-22	65,57	66,78	150	157	33134	37001	19,69%	13,01%	30630	32187	82	81	75135	62817	63,61%	2505
mars-22	66,20	67,51	159	145	43994	41569	17,45%	10,34%	36318	37263	82	81	85553	73581	60,01%	2652
avr-22	65,78	67,20	145	142	41789	39959	17,73%	10,53%	34356	35517	81	80	81847	69873	65,75%	2715
mai-22	64,77	66,59	145	154	44459	42719	18,96%	10,71%	36027	35143	80	79	87178	74170	65,00%	2906
juin-22	65,48	66,73	143	142	43712	41474	18,57%	11,50%	35994	36705	81	80	85186	72299	64,87%	2840
juil-22	66,25	66,82	147	140	46068	42423	18,86%	11,20%	38289	37672	82	80	88481	75961	65,65%	2949
août-22	65,60	66,29	142	136	33313	36200	18,43%	11,37%	31256	32487	81	79	74943	63723	65,00%	2458
sept-22	64,24	66,28	145	145	39163	38339	19,89%	11,25%	31376	34499	79	79	78002	65845	64,41%	2600
oct-22	64,12	66,79	137	130	42938	41851	19,67%	10,48%	34492	37470	79	79	84789	71962	64,87%	2826
nov-22	64,71	66,73	141	139	35987	34914	18,82%	10,57%	29917	31223	80	80	70901	61140	66,23%	2363
déc-22	66,15	66,93	151	139	33339	37964	18,05%	10,34%	32240	34038	80	80	77309	66278	65,74%	2577
janv-23													0	0	0,00%	
fév-23													0	0	0,00%	
Total	65,42	66,51	159	159	522167	502423	18,20%	10,61%	477131	472504	80,8	79,9	1024590	874725	65,31%	2627
														Amendes potentielles		
														A 135 € d'amende → 11608785 €		

Une réflexion est posée quant au déplacement du radar pédagogique : sur Miançon ? sur Bellegarde ? La commission voirie doit programmer une réunion afin d'étudier le prochain lieu : voir également avec le Département pour le déplacement éventuel du panneau d'entrée en agglomération Route de la Craz afin de le mettre plus en amont pour que la vitesse soit limitée sur cette voie.

3 – COMMISSION TRAVAUX :

Point sur les dossiers en cours

L'abri bus de Bataillouse a été enlevé par l'agent communal ; du grillage a été remis. Les vitres cassées au Bar Restaurant de la Poste ont été remplacées par l'entreprise Torgue. Un point va être effectué par la même entreprise sur le dysfonctionnement des oscillo-battants de l'école.

Le terrain au stade a été roulé le lundi 20 Février.

Un devis va être établi dans le cadre du remplacement des projecteurs par des leds, ainsi que côté boulodrome ; ce devis rentre dans le cadre d'une demande commune avec des communes voisines.

Il est rappelé par Mr Alphant Florent, que dans ce cas, l'Association Football Club des Collines peut solliciter différents partenaires financiers pour obtenir une subvention. C'est l'association qui doit prendre en charge cette demande.

Toujours au stade, le terrain est envahi de taupes : traitement en cours.

Ce mercredi sera récupéré par Mr Meyer Constant les leds pour remplacement de l'éclairage par ceux-ci à l'école.

Les changements se feront sur les mercredis, jour de fermeture de l'école.

Mr Meyer Constant intervient auprès de Mr Alphant Florent suite à une question posée sur le bilan financier des travaux du boulodrome et du terrain de pétanque :

1 tranche accès (PMR) / 1 tranche compteur d'eau / 1 tranche aménagement aire de jeu : total des travaux : 31 650€ - Apport de gravier et matériaux pour le club de pétanque : 3 200€

Terrain de pétanque à la Salle d'Animation Rurale : 3 383,91€.

Pour information, Mr Bonnard Daniel, Conseiller Municipal, rencontre avec l'agent communal Mr Denaud Alain pour les travaux de ravalement de la porte d'entrée de l'église ainsi que les bancs (choix des matériaux à utiliser et couleur).

Mr Roulet Michel, Conseiller Municipal, informe que le banc à l'abri bus de la Feytaz est cassé (latte). L'agent communal est en charge de remplacer celle-ci.

4 – COMMISSION FINANCES :

Revalorisation du montant des charges liées au chauffage bois : délibération

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'actuellement le montant des charges locatives liées au chauffage au bois du logement situé Route des Terreaux et du local commercial situé Rue du Bourg de la Commune est de 30 euros par mois.

En raison de l'augmentation des prix du produit de service bois décheté, il convient d'augmenter la provision mensuelle de la charge pour le chauffage à compter du 1^{er} Avril 2023.

Cette provision passera de 30,00 € à 50,00 euros par mois pour le logement sis 25 Route des Terreaux au regard de la superficie du logement.

Cette provision passera de 30,00 € à 35,00 euros par mois pour le local commercial sis 371 Rue du Bourg au regard de la superficie du local commercial.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** l'augmentation de charges locatives liées à l'augmentation des prix du produit de service bois décheté, comme indiqué ci-dessus,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'établir les avenants correspondant à la location desdits locaux,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération n° 15/2023

Charges locatives (chauffage) loyer Route des Terreaux / Remise exceptionnelle : délibération

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une demande de remise exceptionnelle a été demandée de la part de la locataire du logement Route des Terreaux, Madame PONCET Joséphine, au regard des charges locatives liées au chauffage.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal une remise exceptionnelle du montant de charges de 536,00 euros de 200 euros.

Madame Le Maire précise au Conseil Municipal que cette remise reste exceptionnelle et ne sera pas renouvelée.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions :

- **APPROUVE** la proposition de Madame Le Maire,
- **DECIDE** d'appliquer une remise exceptionnelle du montant des charges de 200,00 euros,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'aviser les services de la Trésorerie de Roussillon par l'établissement d'un titre annulation/réduction du montant cité ci-dessus,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération n° 13/2023

5 – COMMISSION ENVIRONNEMENT :

ENS de la Salette – validation des actions pour l'année 2023 : délibération

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2022/08 du 31 Mars 2022 par laquelle la Commune avait validé le plan de de gestion 2022/2031 concernant l'Espace Naturel Sensible de la Salette.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de valider les actions suivantes pour l'année 2023 :

OP2	Pâturage des prairies et pelouses	Coût total des opérations 7 800 €
OP4	Gyrobroyage des friches	
OP6	Entretien des clôtures	
OP10	Elagage des haies	
OP12	Entretien des arbres isolés, du verger et des haies	
OP13	Suivi des oiseaux	
OP18	Entretien des mares	
OP21	Recherche du Grand-duc d'Europe	
OP23	Amélioration de la qualité biologique des boisements	
OP24	Animation nature	
OP25	Sensibilisation des habitants, propriétaires et usagers	
OP27	Réalisation de visites régulières sur le site	
OP29	Entretien des chemins de découverte et du parking	
OP32	Création de sentiers de découvertes temporaires	

Aide Département (%) : 89,81 %
Reste à la Commune (%) : 794,82 €

Madame Le Maire précise au Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention sera déposé auprès des services du Conseil Départemental.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **VALIDE** les actions nommées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des Services du Conseil Départemental,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier

Délibération n° 14/2023

Brûlage à l'air libre :

A trois reprises durant la semaine du 12 au 19 février, Mr Josserand Philippe, Adjoint, a dû intervenir sur des personnes de la Commune qui se chargent de brûler leurs déchets verts fraîchement coupés. Le rappel à la loi a été fait, mais il doute que ceci fasse évoluer les comportements à terme. La création d'un fichier des contrevenants paraît nécessaire afin que nous puissions créer une montée en puissance des sanctions à prendre.

Présentation bilan SMICTOM 2022 :

La réunion du Comité Syndical du SMICTOM, qui gère le ramassage des ordures ménagères et les ramassages de PAV (Point d'apports volontaires), s'est tenu le 1er février. Outre les réalisations

budgétaires 2022, et la présentation du budget prévisionnel 2023, un état des lieux technique a été présenté. Sur ce dernier point quelques chiffres :

- ∴ Les ordures ménagères ont diminué de 3,54% soit 767 tonnes de moins qu'en 2021.
- ∴ Les tonnages enfouis sont restés proches du maximum autorisé. Ayant moins de déchets ménagers, le syndicat a pu prendre des déchets extérieurs au périmètre du SMICTOM en faisant payer au bon prix les déchets à enfouir.
- ∴ Chaque habitant de la CCEBR a produit 263,1 kg de déchets/habitant en 2022. Ce chiffre se décompose comme suit :
 - 64,1 kg d'encombrants en diminution de 5%,
 - 112,8 Kg d'ordures ménagères en diminution de 3%.
 - 36,1 Kg de verre en progrès de 1%.
 - 14,7 Kg de papier en diminution de 13%.
 - 35,2 Kg d'emballages en augmentation de 4%.

Les résultats de la CCEBR contribuent à améliorer les chiffres moyens obtenus sur l'ensemble du SMICTOM.

- ∴ La forte remontée du cours des MP en 2022, s'ajoutant à un meilleur tri ont permis de revendre aux recycleurs pour un peu plus de 900 000€.
- ∴ Le déploiement de 8 points d'apport volontaire supplémentaire en 2022 permet d'avoir à ce jour UN PAV pour 332 habitants.
- ∴ Le prochain journal du tri qui paraîtra en avril 2023, il sera commun aux quatre communautés de communes adhérentes au SMICTOM.

Information concernant l'antenne relai : passage du projet Orange au projet New Deal

Après une année et demie à échanger avec la société Orange sur la possibilité d'améliorer la couverture téléphonique sur la Commune par l'implantation d'une antenne relai, suite à la présentation faite en séance du Conseil Municipal du projet, la société Orange nous a fait savoir que le lieu choisi par le Conseil Municipal, parmi deux possibilités proposées par eux-mêmes, n'était pas adapté in fine. Nous abandonnons cette piste.

Cependant le projet d'amélioration de la couverture de la téléphonie mobile sur notre commune ne doit pas être abandonné.

Suite à un échange entre Mme le Maire et une personne de la CCEBR en charge du très haut débit, nous poursuivrons la démarche en rejoignant le projet New Deal. Ce projet national nécessite de notre part un travail de recensement initial des zones blanches ou presque blanches chez chacun des quatre opérateurs. A cette fin, Mr Josserand Philippe sollicite trois personnes du Conseil Municipal ayant chacune un opérateur différent (Bouygues, SFR, Free). Mr Josserand Philippe sera le quatrième avec Orange. Le jeu consistera à se déplacer dans les différents endroits habités du village, de noter les lieux coordonnés GPS où le téléphone passe mal ou pas. Un récapitulatif sur tableau Excel sera transmis à Mr Jolly en charge chez la CCEBR de cette action.

Ensuite, l'équipe projet associée à la Préfecture demandera aux différents opérateurs leur carte officielle de couverture.

L'avantage de cette démarche sera de traiter simultanément les problèmes des quatre opérateurs et de mutualiser le ou les mâts nécessaires : donc de limiter à terme une multiplication des mâts.

6 – QUESTIONS DIVERSES :

Pour information, une formation est organisée sur la Commune à la Salle d'Animation Rurale par l'AMI, Association des Maires de l'Isère, sur le thème « Connaître et maîtriser les usages et les protocoles », le 27 Avril 2023 de 14h00 à 17h00. Cette formation s'adresse aux élus. Mme Sadak Marie-France se propose de participer à celle-ci

Mme Le Maire informe qu'elle a été sollicitée par Mme Mary Isabelle de l'Association « Le Bonheur est dans le pré » sur un problème d'envahissement de chats (de nombreuses portées) ; elle en a fait stériliser beaucoup personnellement. Elle demande une subvention auprès de la commune. Cette demande sera étudiée en commission finances.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le Mardi 14 Mars 2023 pour le vote du budget.

Madame Le Maire clôt la séance à 21h45